

La décarbonation, un enjeu économique et sociétal pour la profession

A l'instar de nombreux pays participant à la conférence des Nations Unies (COP26), l'Union Européenne et la France se sont engagées dans une démarche de décarbonation. La France vise en effet, à l'horizon 2050, la neutralité carbone. Mais qu'est-ce que la décarbonation et qu'implique t'elle pour la profession ?

Au travers de ces propos introductifs et par le prisme des témoignages des présidents des commissions métiers spécialisés du SEDIMA (Elevage, Espaces Verts, Viti-Vini), ce dossier du Sedimag a pour objet de lever le voile sur un sujet d'actualité où changement climatique, crise énergétique et économique sont au cœur des préoccupations.

Qu'est-ce que la décarbonation ?

Elle concerne l'ensemble des mesures qui permettent à un état, un secteur d'économie, une entreprise, de réduire son empreinte carbone, à savoir ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dioxyde de carbone (CO₂) et méthane (CH₄).

Les solutions

La décarbonation repose sur 5 piliers tendant à réduire la consommation d'énergie : l'efficacité énergétique (chauffage, éclairage, veille des appareils digitaux, gestion de la mobilité...), l'électrification industrielle, les carburants, les matières premières et les sources d'énergie à faible teneur en carbone (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, gaz naturel, biogaz, hydrogène...), le captage et le stockage du carbone.

Qui est concerné par la décarbonation ?

Avec la loi « Elan » de 2018 et le décret « Eco Energie Tertiaire » de 2019, de nouvelles obligations sont entrées en vigueur depuis fin 2022. Elles imposent une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1 000 m².

Les activités liées à la distribution et réparation des matériels agricoles font bien partie du secteur tertiaire, y compris l'atelier et le magasin de stockage de pièces.

Quels sont les obligations et objectifs ?

Les entreprises concernées doivent déclarer annuellement leurs consommations (électricité, gaz, fioul...) sur la plateforme Operat de l'ADEME (<https://operat.ademe.fr>).

Sedimag a posé la même question aux distributeurs interviewés : « En faveur de la décarbonation, avez-vous mis en œuvre au sein de votre entreprise de nouveaux process ? Et proposez-vous dans cette optique à vos clients des produits ou services spécifiques ? »

Œuvrer pour notre planète avec la REP ABJ*



Julien FREDON

Président du groupe Espaces Verts du SEDIMA



» L'épisode de sur-inflation du coût de l'énergie depuis 2 ans fait bouger les lignes de façon évidente. Même au sein de nos entreprises spécialisées en matériels espaces verts, qui sont plutôt de taille moyenne, le sujet de l'empreinte carbone est présent. Au SEDIMA, nous encourageons tous les distributeurs à y réfléchir, notamment par le biais de la RSE qui conduit à prendre en considération dans la gestion d'entreprise les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ce sont des thèmes porteurs, qui ont du sens, d'abord auprès de nos clients, mais aussi auprès des jeunes que l'on souhaite voir s'intéresser à nos métiers.

La décarbonation cela passe par des petits gestes et actions du quotidien, comme par exemple le remplacement des ampoules par des modèles basse consommation, la formation de nos salariés à l'éco-conduite pour mieux intégrer le fait qu'utiliser un frein moteur plutôt qu'un frein pédale ou réduire sa vitesse de 10 km/h sont sources d'économies de carburant et d'émission de CO₂, ou encore la gestion optimale du chauffage dans nos structures.

Pour ce qui est du parc de véhicules, c'est encore compliqué d'opter pour du tout électrique alors que la majorité de notre travail se

situe en zone rurale, où il n'y a pas toujours de bornes rechargeables.

Au niveau des produits, cela fait plus d'une décennie que la part de marché de l'électrique et des produits à batterie ne cesse d'augmenter, que ce soit à destination des professionnels ou des particuliers. Performants en termes de puissance, qualité de travail, autonomie, leurs résultats sont aussi efficaces qu'avec des matériels thermiques. Plus d'huiles moteur, plus de carburant, le maniement est facile et les batteries sont de plus en plus légères.

Depuis quelques années sont apparues des tondeuses autoportées électriques gros volume, les batteries sont positionnées à l'arrière de la machine permettant de tondre des hectares sur une journée. Le marché de l'électrique est loin d'être tari. Cela nous a conduit cependant à adapter nos forfaits main d'œuvre atelier. Certes la machine thermique requiert du temps de travail et des pièces à changer, alors que c'est l'inverse pour le matériel électrique. Mais in fine l'écosystème est tout aussi rentable, car les clients qui possèdent un robot de tonte font beaucoup plus souvent une visite d'entretien annuel, alors que c'est tous les 4/5 ans pour les propriétaires de tondeuses autoportées.

Maintenir en vie les produits préserve les ressources de notre planète et contribue à œuvrer pour la sobriété énergétique. Ainsi la filière espaces verts s'est inscrite depuis 3 ans dans la REP ABJ* suite à la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire). Cette filière française collecte, trie, réemploie et recycle les articles de bricolage et de jardin usagés pour leur donner une seconde vie. Elle est financée par l'éco-participation sur les produits neufs.

Sur l'ambiance économique du marché Espaces Verts, Julien FREDON précise « Il est globalement satisfaisant puisque cette saison aura été relativement bonne pour la majorité des adhérents du SEDIMA, permettant à certains de diminuer un niveau de stocks encore élevé en début d'année. »

*Responsabilité élargie du producteur pour les articles de bricolage et de jardin (cf. Sedimag 343 de novembre/décembre 2023)

Julien FREDON est directeur de la concession Crosnier. Spécialisée dans le matériel d'espaces verts, elle se situe dans le département des Yvelines (78) et compte 45 salariés.

Sobriété énergétique : les gestes simples



Gestion au quotidien dans les entreprises

- Fermer les ouvrants des zones chauffées (portes des ateliers)
- Maintenir 19° dans les bureaux
- Eteindre l'éclairage intérieur des locaux inoccupés
- Eteindre les écrans et les ordinateurs non-utilisés
- Eviter de recharger les batteries (véhicules, chariots) entre 8 h - 13 h et 18 h - 20 h

Gestion de la mobilité

- Favoriser le covoiturage
- Privilegier les transports en commun plutôt que la voiture
- Regrouper les déplacements
- Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets de moins de 4 h

La décarbonation nous rapproche totalement de la démarche RSE*



David RULLIER

Président de la commission Viti-Vini du SEDIMA

En installant des panneaux solaires de toiture ou des ombrières, nous pourrions protéger les voitures de nos collaborateurs, notre parc occasion, recharger nos véhicules électriques via des bornes et devenir autonomes pour chauffer ou refroidir nos bâtiments.

Nous sommes au début de la décarbonation, il y a tout à faire. Mais cela nous rapproche de nombreux points de la RSE. D'ailleurs je suis en pleine réflexion sociétale sur le label SEDIMA RSE LUCIE. Hélas, pour l'heure, la crise viticole accapare une bonne partie de notre temps et énergie.

Sur la conjoncture économique, David RULLIER indique : « S'il y a bien un secteur agricole en crise aujourd'hui, c'est celui de la viticulture. Qu'il s'agisse du Bordelais, des Charentes, du Languedoc- Roussillon et de la Provence où le Groupe Rullier est présent : aucun de ces secteurs n'est indemne. Certains connaissent une crise structurelle, d'autres une crise conjoncturelle, l'ambiance chez les viticulteurs est maussade et la visibilité sur l'avenir complexe. »

* Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (cf. Sedimag 345 février/mars 2024)

Fondé il y a plus de 70 ans, le Groupe RULLIER est dirigé par David et Simon RULLIER, troisième génération de l'entreprise familiale. Spécialiste de la viti-viniculture et des espaces verts, le groupe compte plus de 200 collaborateurs répartis sur 17 sites sur un secteur géographique large allant des Charentes au sud Provence, en passant par le Bordelais (fief historique de l'entreprise) et le Languedoc-Roussillon.

» Nous sommes des distributeurs, nous n'avons pas de machines-outils, de salles de peinture, etc. L'enjeu n'est pas celui d'un industriel. Nos consommations électriques sont contenues comparé à l'industrie. Cependant, nous nous devons de réfléchir à des mesures d'économies énergétiques et, au sein du Groupe Rullier, nous travaillons sur 3 axes.

Premièrement, nous nous concentrons sur la réduction énergétique. Nous sommes dans un processus de relamping de l'ensemble de nos 17 bases en passant aux leds. Nous remanions l'ensemble des toitures de nos bâtiments et effectuons des travaux d'isolation quand cela est nécessaire. Nous avons également adopté des systèmes chaud/froid réversibles pour les bureaux et les ateliers. Enfin, nous menons une étude pour passer graduellement notre flotte de 120 véhicules, essentiellement diesel, au tout électrique.

Deuxièmement, nous proposons à nos clients uniquement des produits qui intègrent des évolutions moteurs à faible émission de CO₂. Ce qui est d'ailleurs le cas de la plupart des tractoristes. Nous distribuons aussi des robots viticoles, notamment les enjambeurs électriques Vitibot. Il est heureux de voir que le secteur de la viticulture a été avant-gardiste en la matière. L'offre est naissante, mais nous nous devons de pouvoir répondre à une demande environnementale et moins énergivore de notre clientèle.

Troisièmement, nous avons créé la société Rullier Energies. Dans ses objectifs, elle va étudier et gérer la couverture photovoltaïque des bâtiments et terrains. Cela peut représenter jusqu'à 11 ha de surface couvrable pour le Groupe Rullier. Notre budget électricité annuel est de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous poursuivons nos efforts pour influencer positivement sur l'empreinte carbone

» Souvent pointé du doigt pour des installations énergivores émettrices de gaz à effet de serre, le monde de l'élevage bovin et lait s'est engagé depuis déjà de nombreuses années à remplacer ses matériels thermiques par de la robotique et de l'électrique pour réduire de façon conséquente sa consommation de CO₂. D'après une enquête de l'IDELE* menée au printemps 2023, 92 % des éleveurs de bovins laitiers possèdent en moyenne 6,6 matériels connectés par élevage (capteurs embarqués pour la détection des chaleurs, monitorings d'alimentation, détecteurs de vèlages, systèmes de géolocalisation en bâtiment...). Concernant la robotique, 31,4 % sont équipés de robots de traite, 22,7 % de robots râcleurs de lisier et 13,8 % de robots repousse-fourrages. 56,2 % ont des distributeurs automatiques de concentré, 32,4 % des portes de tri et 14,5 % des distributeurs automatiques d'alimentation.

Ainsi pour les éleveurs, l'automatisation et l'équipement de leurs bâtiments (toiture photovoltaïque, chauffe-eau solaire par exemple) sont aujourd'hui des critères d'achat qui tendent vers la décarbonation.

Au niveau des distributeurs, le recyclage des matières premières et les économies d'énergie sont un premier pas vers la décarbonation. Si le camion SAV électrique semble un objectif difficile à atteindre de par le nombre de kilomètres quotidien à effectuer et le temps de recharge, chaque entreprise s'évertue à son niveau à des efforts pour influencer positivement sur l'empreinte carbone : isolation des structures, panneaux solaires sur les toitures, co-voiturage inter-entreprises pour optimiser les déplacements, sensibilisation des salariés aux économies de carburant et d'électricité (en particulier dans les bureaux et ateliers), démarche volontaire de tri des bidons avec Adivalor, ou encore recyclage des tuyaux et manchons en silicone et caoutchouc.

A propos du marché Elevage, Martine CHABANNE confie « Côté distributeurs, l'activité est plutôt sereine et même positive. Cependant de nouveaux facteurs (fièvre catarrhale ovine, maladie hémorragique épizootique, annonce par Lactalis d'une baisse des volumes de collecte de lait) incitent à être vigilants sur notre gestion. »

* Institut de l'Elevage



Martine CHABANNE

Présidente de la commission Elevage du SEDIMA

La société Charles CHAPUIS compte 4 bases dont 1 dédiée à l'activité traite. Avec ses 70 salariés, elle rayonne sur la Haute-Loire (43), le Puy-de-Dôme (63), une partie de la Loire (42), de la Lozère (48) et de l'Ardèche (07).



À VOS CÔTÉS DEPUIS 30 ANS

POUR FAIRE AVANCER L'AGRICULTURE

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE POUR LE FINANCEMENT DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.


by


Document à caractère publicitaire. Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées. 4605 - 01/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images